



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure pénale

Question écrite n° 50524

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le nombre définitif de procédures alternatives mises en oeuvre en 2013, avec la répartition par type de procédure.

Texte de la réponse

En 2013, le nombre d'affaires ayant donné lieu à une procédure alternative a été de 566 821, dont 73 732 compositions pénales (Données SID). Ces alternatives se répartissent ainsi : -Rappel à la loi ou avertissement 43,5 % -Régularisation sur demande du parquet 16,1 % -Autres poursuites ou sanctions de nature non pénale 15,9 % -Réussite d'une composition pénale 13,0 % -Plaignant désintéressé sur demande du parquet 4,4 % - Orientation structure sanitaire, sociale ou professionnelle sur demande du parquet 2,7 % -Médiation 2,4 % - Réparation par mineur 1,6 % -Injonction thérapeutique 0,4%.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50524

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 juin 2014

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1732

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8106